



HAL
open science

La CED, péché originel de l'Europe de la défense

Jenny Raflik-Grenouilleau

► **To cite this version:**

Jenny Raflik-Grenouilleau. La CED, péché originel de l'Europe de la défense. L'Europe de la défense, une histoire qui avance, archives européennes de Florence, Sep 2022, Florence, Italie. p. 131-142. <hal-04049284>

HAL Id: hal-04049284

<https://hal.science/hal-04049284v1>

Submitted on 22 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

La CED, péché originel de la défense européenne ?

Jenny Raflik, CRHIA, Nantes université

L'impact de la crise de la Communauté européenne de défense sur l'histoire plus générale de la construction d'une défense européenne ne peut se mesurer qu'en regard des contextes de cette crise.

Le premier est bien sûr celui de la construction européenne. Et il importe d'insister d'emblée sur un point : non seulement les questions de sécurité et de défense ont été inhérentes à la problématique de la construction européenne, mais surtout, c'est par la défense que l'Europe de l'Ouest a commencé son intégration après la seconde guerre mondiale. Les premières tentatives de coopération, bilatérales puis régionales, concernent les enjeux sécuritaires, qu'il s'agisse du traité de Dunkerque ou du traité de Bruxelles, signé le 17 mars 1948, après le coup de Prague de février 1948. Les dimensions militaire, stratégique, défensive, se sont ensuite trouvées associées à toutes les institutions européennes successives, de façon plus ou moins développées : Dans son discours annonçant la mise en place d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, Robert Schuman dit très clairement qu'il s'agit d'asseoir la réconciliation franco-allemande, pour pacifier l'Europe, et de l'asseoir symboliquement sur le charbon et l'acier, deux éléments stratégiquement essentiels. On retrouve cette dimension stratégique par l'énergie dans le traité d'Euratom de 1957, par exemple. Ainsi, dès le début, l'Europe en construction a une dimension sécuritaire et défensive. Et ce n'est donc pas parce qu'elle touche à la défense que la CED a échoué.

Le deuxième contexte de la crise de la CED est celui de la construction occidentale en guerre froide. Elle découle du renouveau géopolitique : pour rester sur les seules questions sécuritaires, à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, les États ne sont plus en capacité d'assurer seuls leurs défenses, individuelles ou collectives. Ils sont obligés de contracter des alliances défensives et d'envisager leur sécurité de façon collective, y compris les deux grands. L'affrontement que l'on envisage ou redoute est bloc contre bloc, et non plus pays contre pays. On pense et prépare les stratégies à l'échelle mondiale. Comme preuve de cette stratégie mondiale, c'est de la guerre de Corée que naît le projet de CED, donc un conflit extérieur à l'Europe. On doit donc envisager ces questions stratégiques hors des frontières continentales, et on ne peut pas envisager la question de la défense de l'Europe sans envisager la question de la défense occidentale. On peut, comme citoyen, déplorer le lien entre les deux, et notamment entre l'Europe de la défense et l'OTAN, mais le nier serait illusoire.

Jouent également des contextes politiques nationaux : la querelle de la CED a souvent cristallisé des querelles politiques qui dépassaient largement ses enjeux. Ce sera le cas de la plupart des projets de défense européenne, jouant sur des problématiques politiques diverses : Finances, pacifisme, antimilitarisme..., souveraineté des États, etc.

Dans le cas français, enfin, c'est aussi un événement à replacer dans le contexte de la décolonisation. La France est engagée en Indochine pendant toute la crise de la CED, et la

proximité chronologique entre la chute de Dien Bien Phu et le vote du 30 août n'est pas une coïncidence.

Ces différents contextes expliquent une historiographie souvent morcelée des études sur la CED. Souvent, bien plus que le traité ou le projet européen en lui-même, c'est la querelle idéologique et politique qui a été mise en avant. Pour la seule France, les titres sont évocateurs : «Quand la CED divisait les Français», «La bataille de la CED» ou encore «La grande querelle»... Aron n'hésite pas à écrire qu'il s'agit «de la plus grande querelle idéologico-politique que la France ait connue depuis l'affaire Dreyfus»¹. Cet aspect a été remis en cause par l'étude de Jean-Pierre Rioux qui montre que «le traité n'a jamais reçu d'adhésion ou de refus massifs et populaires», mais garde cette image auprès de l'opinion. Ensuite, et c'est un paradoxe si on considère cette vision de la CED comme d'une grande querelle nationale, l'historiographie, en France du moins, a souvent détaché cet épisode de la construction européenne. Pourquoi ? On peut avancer plusieurs hypothèses, et celle que je développerai ici, c'est que la CED s'est avérée « gênante ».

Gênante pour la France tout d'abord : René Rémond écrivait dès 1979 : «Elle pèsera lourdement sur le destin de la IV^e République, peut-être autant, à tout prendre, que les guerres coloniales»². La même idée est présente dans l'ouvrage de Georgette Elgey pour qui «on peut se demander si dans le futur, la querelle de la CED ne paraîtra pas d'une importance comparable à l'évolution de l'Union Française ou du Commonwealth britannique, si elle ne définira pas la IV^e République à la manière de la guerre indochinoise, de l'indépendance marocaine ou du soulèvement algérien»³. Mais aussi et surtout gênante pour la construction européenne. Et surtout pour la construction de l'Europe de la défense. En 1992, Philippe Vial pouvait écrire : « Enfant mort-né de la construction européenne, coïncée entre deux avancées glorieuses, elle apparaît comme un accident gênant qui vient rompre l'harmonieux enchaînement de la geste des Pères fondateurs. Épisode mal connu et mal aimé, épisode encombrant dont on ne sait que faire, et dont on parle juste ce qu'il faut en se réfugiant derrière les jugements convenus et les analyses traditionnelles »⁴.

C'est bien cette étude de la CED dans la perspective plus large de la mise en défense du continent européen à laquelle je veux m'atteler ici. Je voudrais montrer que le projet de Communauté européenne de défense était particulièrement ambitieux. Peut-être trop. En analysant à la fois le projet, les points de désaccords initiaux qu'il a suscités entre partenaires européens et atlantiques, et les raisons de son échec, je voudrais montrer que l'épisode de la CED permet d'identifier des problématiques structurantes de l'histoire de la défense européenne.

¹ Raymond Aron, David Lerner, *La querelle de la CED ; essai d'analyse sociologique*. Paris, Cahiers de la FNSP, n°80, 1956.

² René Rémond, «Quand la CED divisait les Français», *L'histoire*, n°13, juin 1979, p. 220.

³ Georgette Elgey, *La République des contradictions, 1951-1954*. Paris, Fayard, 1993, p. 195.

⁴ Philippe Vial, « Redécouvrir la CED », *Matériaux pour l'Histoire de notre temps*, n°29, octobre-décembre 1992. p. 9-16.

I - La relation avec les États-Unis devenue par la suite celle avec l'OTAN :

La première de ces problématiques est celle de la relation avec les États-Unis, devenue très vite celle de la relation avec l'Organisation de l'Atlantique nord.

Cette problématique est antérieure à la crise de la CED. Elle se pose dès la signature du traité de Bruxelles. Ce traité, trop souvent négligé, est extrêmement intéressant : C'est jusqu'à ce jour l'expérience la plus poussée qui a été tentée en matière d'Europe de la défense : un État-major européen intégré, installé à Fontainebleau, où se côtoient Montgomery et de Lattre, pour préparer la défense de l'Europe occidentale face à – et c'est là que le détail est important – l'Allemagne.

Évidemment, c'est bien contre l'URSS que se met en place le traité de Bruxelles, mais les signataires préfèrent ne pas l'exprimer. Pour plusieurs raisons : pour ne pas provoquer les Soviétiques, et susciter de leur part une initiative face à laquelle les pays européens n'auraient pas les moyens de se défendre ; mais aussi pour ne pas fâcher une opinion publique en Europe occidentale qui n'est pas prête en 1948 à accepter la formulation de cette menace. Il n'en reste pas moins que le traité de Bruxelles a alors deux sens : Il présente une finalité réellement européiste (avec des dispositions économiques et sociales, en plus des dispositions militaires ; et rappelons-le, c'est, pendant 2 ans, le seul traité européen puisqu'il précède la CECA). Mais c'est aussi une invitation lancée aux Américains pour s'investir dans la défense de l'Europe. Les Américains y sont d'ailleurs immédiatement associés comme membres observateurs. Tout comme les Canadiens. C'est de là que l'on peut dater le début des malentendus entre Europe de la défense et Alliance atlantique... Ce malentendu, il oppose aussi et peut-être surtout les partenaires européens. Car lors de la négociation du traité de Bruxelles, les représentants du Benelux pensent négocier le début de la construction européenne, quand dans l'esprit des Français et des Britanniques, c'est le début d'une alliance transatlantique. Mais ce malentendu, il oppose aussi Européens et Américains. En 1948, les Américains ont l'impression que les Européens les pressent de s'engager dans la défense de l'Europe, et presque les forcent à le faire. Et dès les années suivantes, les Européens trouvent les Américains trop présents dans la défense de l'Europe... ce malentendu émaille toutes les discussions, toutes les rencontres, toutes les négociations entre les États-Unis et les pays européens depuis 1950.

Le malentendu politique est accentué par la confusion institutionnelle et opérationnelle. Lors de la création de l'Alliance atlantique en 1949, les groupes régionaux de l'Alliance se superposent au traité de Bruxelles, qui est maintenu. En dépit de toutes ses difficultés (querelles entre Montgomery et de Lattre, écueil du choix entre stratégie périphérique et défense en avant, manque de moyens), l'État-major de Fontainebleau poursuit un travail utile, sinon d'intégration, du moins d'harmonisation des forces éventuellement destinées à opérer en commun sous un commandement unique. Des échanges d'officiers ont eu lieu, des manœuvres combinées sont organisées. Les officiers français, britanniques et du Benelux apprennent à se connaître. Ils se sont familiarisés avec leurs méthodes de travail respectives. C'est dans le cadre du Pacte de Bruxelles qu'est mené l'exercice Triade (1er - 4 août 1950) dont le but est d'étudier

le problème de l'organisation du Haut Commandement en Europe en cas de conflit généralisé. Sa conclusion est ainsi résumée par De Lattre :

« C'est un seul chef qui doit mener la bataille d'Europe par des actions conjuguées de front et de flanc, et les possibilités d'action de ce chef ne doivent pas être fractionnées, il doit pouvoir manœuvrer librement de la Mer du Nord à la plaine du Pô incluse⁵ ».

De Lattre en déduit qu'il faut réorganiser les commandements de l'OTAN. On retrouve donc, y compris à l'échelle opérationnelle, une porosité entre Traité de Bruxelles et Alliance atlantique, puisque d'un exercice mené par le traité de Bruxelles découle un projet de réorganisation des commandements OTAN. Une porosité qui débouche sur une fusion, en 1950 lorsque l'Alliance atlantique devient l'OTAN. Les organismes du traité de Bruxelles sont tout simplement absorbés dans l'organisation atlantique. L'État-major de Fontainebleau devient le Commandement Centre Europe de l'OTAN. La défense de l'Europe est une mission de l'OTAN.

Le projet de la CED vient confirmer le lien OTAN – Défense européenne. Dès son origine, l'histoire de l'Armée européenne s'inscrit dans celle de l'OTAN. Elle naît des conséquences d'un Conseil atlantique, pour permettre la participation allemande à la défense occidentale. Mais les liens entre la CED et l'OTAN se posent surtout de façon institutionnelle et politique. Deux points apparemment contradictoires préoccupent les Français. Le premier est que la CED doit coopérer étroitement avec l'OTAN et ses forces être affectées au commandement atlantique pour assurer la cohésion de la défense occidentale. Le second est que la CED comprend des éléments non OTAN (l'objectif français étant justement de maintenir la RFA hors de l'Alliance atlantique) et que l'on doit réserver aux pays OTAN l'accès aux institutions atlantiques. Pour favoriser la coopération tout en maintenant la RFA à l'écart des organismes OTAN, Hervé Alphand, représentant français au Conseil des suppléants, propose la rédaction de deux déclarations concomitantes⁶. L'une serait souscrite par la Communauté Européenne de Défense, l'autre par l'OTAN. Leur combinaison aurait pour effet d'instituer un système d'obligations et de garanties réciproques entre les membres des deux communautés, y compris l'Allemagne. Mais la frontière entre la RFA et l'OTAN est de plus en plus poreuse au fur et à mesure des négociations, trop au goût des Français qui peinent à légitimer les mesures de précautions à l'égard des Allemands. De fait, dès le Conseil de Lisbonne, de février 1952, la RFA bénéficie des mêmes garanties que les États membres, peut envoyer des observateurs dans tous les comités. Le Conseil des Suppléants a également décidé, le 28 janvier, que certains documents OTAN seraient désormais communiqués aux autorités de Bonn. Ces mesures sont logiques : la conférence de Paris a placé les forces européennes à la disposition du commandement suprême en Europe, lequel reçoit ses ordres du Groupe permanent, lui-même placé sous l'autorité du Conseil atlantique. Un lien organique direct découle de ces subordinations respectives.

⁵ SHAT, 1Q26-5, exposé du général de Lattre à propos de l'exercice Triade, top secret, 28 juin 1950.

⁶ OTAN, IS 0004, compte rendu de la réunion des suppléants du Conseil, Londres, D-R(52)3, 14 janvier 1952.

Les représentants français qui négocient les liens organiques entre la CED et l'OTAN s'entendent régulièrement répondre par leurs alliés que tout serait simplifié par l'entrée de la RFA dans l'Alliance atlantique. Et comble de la fragilité des positions françaises : le CCEM, dès le 8 février 1952, souligne auprès du gouvernement que « la seule solution possible étant donnée l'organisation politique de l'Europe, est l'association à plus ou moins longue échéance de l'Allemagne à NATO comme membre de droit ou par tout autre moyen » ; conclusion reprise de nouveau en août⁷.

De cette origine naît une complémentarité – rivalité entre échelle européenne et atlantique. C'est sans doute là que très vite se met en place cette répartition des tâches : à l'OTAN, la défense de l'Europe. Aux institutions européennes, la direction de certaines politiques de défense qui deviennent petit à petit l'idée d'une Europe de la défense. Mais une Europe de la défense liée à l'OTAN, bloquée dans ses ambitions par les missions de l'OTAN, et une Europe de la défense qui doit pour se trouver une identité investir les terrains laissés libres par l'OTAN. On verra ainsi apparaître petit à petit une complémentarité des missions, notamment en ex-Yougoslavie, où l'Europe apporte une plus-value en matière humanitaire, de développement, de lutte contre la criminalité organisée, à l'OTAN qui reste sur les opérations de maintien de la paix plus classiques.

II - Deuxième problématique née de la querelle de la CED : celle de l'extension géographique de l'Europe à construire. Avec ou sans la Grande-Bretagne ?

De cette première problématique, et du lien à l'OTAN, découle la seconde : celle de l'extension géographique de l'Europe à construire. Et implicitement, la question clef est celle de la participation – ou non-participation – britannique.

On observe ici une double tendance : Il existe un intérêt convergent entre la France et la Grande-Bretagne, pour la défense de l'Europe et la recherche d'un équilibre européen. Mais le regard n'est pas le même sur les moyens à mettre en œuvre et surtout la stratégie à appliquer.

En ce qui concernent les convergences : La priorité dans l'après-guerre en matière de politique étrangère de la France comme de la Grande-Bretagne, deux pays fragilisés dans un monde très instable, est clairement le maintien d'un équilibre en Europe de l'Ouest. À cette fin, la coopération franco-britannique, puis entre autres pays européens, est indispensable. Cette coopération repose sur une communauté d'intérêts et de valeurs façonnée par l'histoire. Elle est facilitée par la proximité qui existe, indéniablement, entre le personnel politique, diplomatique et militaire des deux pays. Elle est aussi facilitée par les difficultés économiques que les deux pays rencontrent à l'issue de la seconde guerre mondiale.

⁷ SHAT, 6R11, compte rendu de la réunion du comité des chefs d'État-major tenue le 5 août 1952 sous la présidence du maréchal Juin, n°9266EMCFA/11/CEM, très secret, 7 août 1952.

Il y a aussi des divergences : Des contraintes qui naissent d'abord de leur géographie, la Grande-Bretagne étant protégée par la Manche, alors qu'historiquement, la priorité de la France a souvent été de se défendre de tout danger venant de l'Est. Ces deux pays, surtout, peuvent partager des intérêts communs, mais ne les priorisent pas de la même façon. Les trois « cercles » de la politique étrangère britannique définis par Churchill – Commonwealth, États-Unis, Europe – placent clairement la politique européenne en troisième position, derrière la politique impériale et la « relation spéciale » avec les États-Unis. La France, elle, mène aussi une politique que l'on peut qualifier d'impériale : celle de la reconquête de son « rang », mais cela passe d'abord par une politique européenne, au service de l'intérêt national. Ces priorités respectives guident les deux pays dans leurs tentatives de définir une défense européenne.

S'y ajoute une certaine naïveté des Français à l'égard de la Grande Bretagne. Parce que Churchill a lancé à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 16 mars 1950, l'idée d'une participation allemande à la défense européenne par la création d'une armée européenne⁸, beaucoup de dirigeants ou politiques français sont persuadés que les Britanniques participeront à la CED. Ils seront rapidement déçus. Car aux yeux des Britanniques, la proposition de CED contredit sur plusieurs points essentiels les priorités diplomatiques et militaires de la Grande-Bretagne :

- L'idée de placer ses troupes sous un commandement unique – non britannique – est inacceptable pour Londres, comme toute initiative européenne de caractère fédéral, d'ailleurs.
- Cela mettrait en outre un échelon supplémentaire entre eux et les Américains. C'est une contradiction avec la « relation spéciale ».

Il est significatif que seuls les parlementaires français discutent de la participation britannique. Pas les Britanniques... Mais comme ils multiplient les déclarations de soutien au projet, l'illusion française est durable.

On retrouve en permanence cette ambivalence, dans tous les projets européens, autour de la Grande-Bretagne : vue du continent comme un appoint indispensable, mais de fait, un frein aux ambitions européennes du fait du refus britannique d'accepter toutes concessions de souveraineté. Peut-être le plus grand des malentendus de la construction européenne.

III - Troisième problématique : la France...

Enfin, le troisième problème inhérent aux projets de défense européenne, c'est la France... Que recherchent les Français dans les projets européens ?

⁸ Discours de Churchill de 16 mars 1950 à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe *in* NA/FO371/89189.

Ils veulent d'abord peser. Peser dans le camp occidental. La France à la sortie de la Seconde guerre mondiale est affaiblie. Elle n'est plus la grande puissance mondiale – impériale, qu'elle a été. En revanche, elle maintient ses ambitions.

Les Français veulent peser au sein des institutions européennes comme atlantiques. Au sein du traité de Bruxelles, le couple de généraux De Lattre-Montgomery l'illustre. Au sein de l'OTAN, la France ne cesse de réclamer un directoire à trois de l'Alliance. Celui que demande De Gaulle en 1958, l'est déjà par Georges Bidault en 1951.

Et la France voit rapidement que si elle ne peut pas rivaliser avec les États-Unis, ni même avec la Grande-Bretagne, seule, au sein de l'OTAN, elle peut le faire en prenant la tête d'une sorte de pilier européen au sein de l'Alliance atlantique.

La volonté de maintenir les organismes de Bruxelles malgré le Pacte atlantique de 1949 – la survie de l'UEO pendant toute la guerre froide - peut être lue comme la première volonté d'imposer un pilier européen au sein de l'Alliance. Il s'agit de solidariser les continentaux pour mieux affirmer leur point de vue face à Washington et Londres, et notamment, là encore, de défendre la stratégie en avant face à la stratégie périphérique. Via un organisme européen, les dirigeants français ont à cœur de laisser une possible médiation européenne s'installer entre les deux blocs, et de défendre le leadership français sur le continent. Faute d'être une puissance mondiale, il s'agit d'être une puissance européenne pour peser dans le bloc occidental. Il existe, côté français, une forme d'instrumentalisation du projet européen à finalité nationale, qui ne peut qu'exaspérer les partenaires européens.

C'est accentué, en 1954, par le contexte colonial. Au sein de la CED, la France s'est assurée de disposer de ses forces militaires pour la protection de son empire. Elle a, d'emblée, cherché à ne pas mettre toutes ses forces dans le projet qu'elle proposait aux autres, au nom de la défense de l'Union française. Mais là aussi, on note une contradiction importante, car la France tient deux discours parallèles au sujet de l'Union française : Le premier, c'est que cette responsabilité française exige qu'elle conserve des forces nationales, indépendantes de l'armée européenne. Le second, c'est que la défense de l'Union française se fait au nom de l'intérêt commun des alliés occidentaux. C'est ce qui justifie les demandes d'aides et de financement adressées à l'OTAN et aux États-Unis pour la guerre d'Indochine. C'est ce qui justifie dès 1954 le retrait de forces françaises affectées à l'OTAN pour les envoyer en Algérie.

On retrouve cette contradiction inextricable dans le vote du 30 août. Pour beaucoup de députés, seule une victoire en Indochine serait de nature à permettre à la France de tenir son rang dans la CED, face à l'Allemagne. Mais si la France a besoin d'être forte en Indochine pour imposer ses vues en Europe, elle ne peut réussir en Asie sans dégarnir ses troupes en Métropole, et donc s'affaiblir aux yeux de ses alliés atlantiques, renier ses engagements et laisser plus de place à l'Allemagne.

Au total, que fait la France pendant la querelle de la CED ? Elle exaspère tous ses partenaires. Elle a proposé le projet de CED pour éviter l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN, puis tergiverse sur son propre projet et finit par en causer l'échec. Une crise de confiance qui laisse des traces par la suite.

Surtout, les intérêts nationaux que la France défend dans les projets de défense européenne sont évidents. Trop pour que ses partenaires européens puissent y trouver, eux-aussi, un plein intérêt.

Certes, la France a toujours été un moteur des projets de défense européenne, même si cela n'a pas toujours été par conviction européiste.

Mais, premièrement, la France a aussi mis fin à des projets de défense européenne. C'est le cas pour la CED : la France est à la fois à l'origine de son initiative et de son échec. En 1950, les dirigeants français croyaient à l'imminence de la 3^{ème} guerre mondiale. Ils voulaient renforcer la défense du territoire face à la menace soviétique. En 1954, ils n'y croient plus. Ils préférèrent sauvegarder la souveraineté nationale...

Deuxièmement, même si la France le veut vraiment, elle ne peut pas construire une Europe de la défense seule. Or, les Britanniques n'ont jamais voulu réellement s'investir en la matière, ils sont trop proches des Etats-Unis, trop atlantistes. Les Allemands traumatisés par la Seconde guerre mondiale, ont développé un profond pacifisme. « Plutôt rouges que morts », entendait-on dans les manifestations allemandes lors de la crise des Euromissiles. Quant aux autres pays européens, ils ont soit des armées réduites, soit des réticences politiques à suivre les Français dont la politique extérieure est rarement partagée par ses voisins.

Conclusion : quelles perspectives ?

Au gré des évolutions géopolitiques, les pays membres de l'UE ont modifié leurs objectifs militaires communs : la défense de l'Europe, c'est-à-dire la défense du sol européen, est devenue secondaire par rapport à la défense européenne, c'est-à-dire la défense mise en œuvre par les Européens. Bien sûr, l'Europe doit toujours défendre son sol. On le voit de façon accrue en ce moment. Mais... quoi que l'on en pense, cette mission est aujourd'hui celle de l'OTAN, pas de l'UE. Cela peut être critiquable, mais c'est un fait.

C'est donc la définition des besoins qui pose question. Face aux instabilités croissantes du Proche et du Moyen-Orient, à la crise migratoire, aux jeux des grandes puissances (Etats-Unis, Russie, Chine), à la menace terroriste, à la cyber-sécurité... l'adage européen selon lequel l'union fait la force prend tout son sens. Et si les pays européens sont, pour la plupart, d'accord pour lister les principales menaces communes qui pèsent sur eux, la manière dont ils les hiérarchisent est très variable d'un État membre à l'autre. L'Italie et la Grèce sont en première ligne face à la pression migratoire. La France a fait de la lutte anti-terroriste sa priorité. La Pologne et les pays Baltes regardent avec angoisse dans la direction de la Russie.

De la faiblesse des objectifs communs naissent logiquement les réticences des Etats-nations à investir leurs outils de défense nationaux au profit d'une action collective : Depuis 1950 et la mise en place du commandement intégré de l'OTAN, certains États européens refusent des dépenses en matière de défense qui feraient double emploi entre l'Europe et l'Alliance atlantique. Les pays scandinaves, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, ont souvent reproché à la France de vouloir affaiblir l'OTAN par le biais de l'Europe de la défense, et

prônent un partage des missions : l'économie et le politique pour l'Europe, le militaire pour l'OTAN.

Derrière le lien à l'OTAN, c'est celui avec les Etats-Unis qui est en débat. Aucun des partenaires européens ne le remet en cause, actuellement. Mais le degré de la relation avec les Etats-Unis varie fortement d'un pays à l'autre. Et les intérêts ne sont ici pas que militaires. En témoignent les politiques industrielles nationales. Lorsque la Belgique a préféré acheter des F35 américains, et que la Pologne et la Slovaquie ont acheté des F16, plutôt que du matériel européen, Français, Allemands et Italiens se sont sentis trahis. Et pourtant eux-mêmes défendaient alors leurs propres intérêts économiques, ceux de leurs industries d'armement, bien plus que les intérêts de la défense européenne. Or, en Europe les industries de défense représentent 500 000 emplois directs et 1 200 000 emplois induits ... Cela peut expliquer quelques crispations nationales.

Du lien inextricable entre défense européenne et OTAN découle en partie l'ambiguïté des discours politiques et les malentendus qui en résultent dans l'opinion publique.

Car les Européens soutiennent les projets en la matière. D'après les chiffres de l'eurobaromètre, en novembre 2018, 76% des citoyens européens étaient favorables à la PSDC. Mais on pourrait se demander si 76% de ces mêmes citoyens seraient capables de donner le sens de quelques-uns des multiples sigles se rapportant aux organismes et structures de la défense européenne. Car la multiplication et la complexité des initiatives prises par le Conseil, la Commission, certains Etats-membres, l'empilement des structures, posent de graves problèmes de compréhension et de communication à l'égard des opinions publiques. Cette complexité du schéma en place rend illusoire toute adhésion populaire, pourtant indispensable pour nourrir un « esprit de défense » à l'échelle continentale.

Autre obstacle : la surenchère permanente entre dirigeants européens et la nécessité de maintenir l'attention de la presse et des opinions publiques. Pour se limiter aux seules déclarations de l'actuel président de la République française, songeons au discours de la Sorbonne du 26 novembre 2017 sur l'Initiative européenne d'intervention, à la déclaration du 6 novembre 2018 sur une « véritable armée européenne », à celle du 5 mars 2019 sur le conseil de sécurité européen... Trois déclarations importantes consacrées au sujet en un demi mandat et qui illustrent le rythme infernal des projets européens en matière de défense et de sécurité. Peut-être est-ce d'ailleurs là le grand paradoxe de cette défense européenne : alors que tant de réalisations ont été faites, les discours politiques persistent à la présenter comme un projet d'avenir, quelque chose à accomplir, accumulant les initiatives en la matière, et ce faisant, les structures et organismes. D'où cette impression permanente que rien n'existe en matière de défense européenne et que tout est à créer. D'où cette impression permanente, aussi, que les initiatives précédentes ont échoué.

La guerre en Ukraine va-t-elle accélérer la construction de l'Europe de la défense ? Rien n'est moins sûr. Les crises ont souvent stimulé les décisions européennes en matière de défense. En 1950, c'est la guerre de Corée qui fait naître le projet de CED. En 1999, la guerre du Kosovo conduit au projet de la Force de réaction rapide de 50 000 hommes annoncée au sommet d'Helsinki en 1999. Après la calamiteuse évacuation américaine d'Afghanistan, le projet de Force de réaction rapide vient d'être relancé, avec cette fois le chiffre plus réaliste de 5 000

hommes. En fait, chaque crise fait naître un nouveau projet de défense européenne. Et le problème est précisément là. Dès lors que la crise se résout, que l'émotion retombe, les bonnes volontés disparaissent, et avec les bonnes volontés, l'argent.

Résumé :

Depuis l'échec du projet de Communauté européenne de défense, en août 1954, les pays européens ont exploré de multiples pistes pour tenter de construire une « Europe de la défense », mais avec des succès très mitigés. L'échec de la CED a-t-il pesé sur les tentatives suivantes ? C'est l'hypothèse de cette communication, qui tentera de mettre en avant quelques écueils nés de la querelle de la CED sur lesquels ont buté les projets d'Europe de la défense depuis 1954, et notamment trois problématiques récurrentes : celle du lien entre Europe de la défense et OTAN ; celle des frontières géographiques de l'Europe à construire ; et enfin les contradictions de la politique française.

Auteur :

Jenny Raflik, Professeur d'histoire des relations internationales contemporaines à l'Université de Nantes, est spécialiste des questions de sécurité et de défense. Elle est membre des conseils scientifiques de l'Institut Jean Monnet, de la Fondation de Gaulle, de l'Institut Pierre Mendès-France, de Service Historique de la Défense et de l'ECPAD. Elle a notamment publié *Une République moderne : La IV^e République, 1946-1958*. (Le Seuil, 2018, 388 p.), et *La Quatrième République et l'Alliance atlantique* (Rennes, PUR, 2013).